

LES OUTILS POUVANT NOUS AIDER...

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

DATE D'ADOPTION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : 7 juin 2022

| NOM DE L'ÉCOLE | NOMBRE D'ÉLÈVES | | NOM DE LA DIRECTION |
|---------------------------|-----------------|---------|---|
| École secondaire Boudreau | 538* | | Josée Tremblay |
| | FILLES | GARÇONS | PERSONNE CHARGÉE DE LA COORDINATION DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL |
| | 258 | 280 | Nathalie Blanchette, psychoéducatrice (puis Marie-Eve Vallée en remplacement) |

Note* : Le nombre d'élèves est calculé au 30 septembre ainsi qu'après un mois du début de la session de l'hiver (soit vers le 1^{er} mars). Le nombre inscrit est celui totalisant le nombre d'élèves pour chacune des sessions. Ce n'est pas le nombre réel d'élèves ayant fréquenté l'école (un bon nombre d'élèves inscrits à l'automne reviennent à l'hiver).

OBJECTIFS : Ce plan a principalement pour objectif de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école. Il s'inscrit dans la poursuite des objectifs de la Convention de gestion et de réussite éducative, plus précisément à l'atteinte du but de la Convention de partenariat : l'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements. De plus, il répond aux nouvelles obligations de la loi sur l'instruction publique à l'égard de l'intimidation et de la violence à l'école.

| NOS FORCES | NOS PRIORITÉS D' ACTIONS |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> → Code de vie favorisant le respect des différences ; → Intégration des élèves immigrants (données de l'année scolaire 2019-2020 : 12 à 15 % des élèves) ; → Présence régulière d'un surveillant d'élèves et de notre policier-école en cas de besoin ; → Activités de prévention et de sensibilisation (ateliers en lien avec le racisme/discrimination, etc.) ; → Vie étudiante ; → Augmentation du partenariat avec des ressources externes ex. : infirmière du CIUSSS (1 fois par mois), la Ruche (projet cafétéria), Carrefour Jeunesse Emploi, conseillères en promotion de la santé du CIUSSSCN, Centre Solidarité Jeunesse, projet COMPASS, etc. ; → Présence d'un animateur de Motivation Jeunesse ; → Présence d'un travailleur de rue de manière ponctuelle ; → Local animé (lieu de rassemblement pour les élèves vivant certaines difficultés ou souhaitant être dans un milieu plus calme) ; → Personnel engagé (formation CPI offerte, budget facilement accessible pour la mise en place d'activités, etc.) ; → Élèves majoritairement adultes ; → Interventions rapides et intensives ; → Petite école ; | <ul style="list-style-type: none"> → Sonder les élèves au sujet de leur opinion concernant l'intimidation et la violence dans notre école ; → Rencontrer rapidement la victime et le contrevenant ; → Sécuriser la victime ; → Informer les parents de nos actions dans le cas d'élèves mineurs et majeurs avec l'accord des élèves ; → Apposer les sanctions en lien avec la gravité de la situation ; → Assurer un suivi avec la victime et la personne contrevenante ; → S'assurer d'une compilation rigoureuse de chacune des situations de violence ou d'intimidation. → En début de session, informer les membres du personnel quant à la politique de l'école en matière de violence et d'intimidation ; |

Plan d'action pour un milieu sain et sécuritaire (plan de lutte)

TABLEAU DE BORD (2021-2022)

ÉCOLE : École secondaire Boudreau

ORIENTATION : Maintenir un climat sain et sécuritaire pour tous.

OBJECTIF : Diminuer le pourcentage des situations d'intimidation, de violence et de harcèlement vécues à notre école.

| INDICATEURS ET CIBLES | MOYENS | RESSOURCES | SUIVIS | ÉVALUATION | | | | |
|--|--|--|--------------|------------|--|---|--|--|
| <p>Indicateur principal : Sondage auprès des élèves au sujet de leur sentiment de sécurité à l'école.</p> <p>Cible :</p> <table border="1"> <tr> <td>Situation de départ : Octobre 2021</td> <td>Cible : Juin 2023</td> </tr> <tr> <td>5 %*</td> <td>3 %</td> </tr> </table> <p>Autres indicateurs : <i>En cours d'année :</i> Le personnel de soutien et les enseignants. <i>En fin d'année :</i> Le bilan de nos interventions.</p> | Situation de départ : Octobre 2021 | Cible : Juin 2023 | 5 %* | 3 % | <p>Activités ponctuelles de sensibilisation à l'intimidation et à la violence tout au long de l'année ;</p> <p>Local animé ouvert à tous sur l'heure du dîner et favorisant l'inclusion ;</p> <p>Sondage sur le portrait de santé de nos jeunes ;</p> <p>Vidéo de présentation des services au début de chaque session ;</p> <p>Interventions psychosociales par le personnel qualifié et en collaboration avec le policier-école au besoin.</p> | <p>Intervenants internes Intervenants externes Animateur Motivaction jeunesse</p> <p>Technicien en travail social Technicienne en éducation spécialisée</p> <p>CIUSSS Intervenants internes Direction</p> <p>Direction et tous les intervenants</p> <p>Intervenants internes Direction Policier de la ville de Québec</p> | <p>H u m a i n e s</p> <p>M a t é r i e l e s</p> <p>F i n a n c i è r e</p> <p>Le suivi de tous ces moyens est exercé par la direction et les intervenants impliqués, entre autres lors de nos rencontres concernant le soutien aux élèves en difficulté.</p> | <p>Les évaluations vont s'effectuer de façon périodique, en fonction des situations rapportées ainsi que du résultat obtenu.</p> |
| Situation de départ : Octobre 2021 | Cible : Juin 2023 | | | | | | | |
| 5 %* | 3 % | | | | | | | |
| | <p>CUEILLETTE DE DONNÉES À l'aide d'un sondage, des références du personnel et des dénonciations.</p> | <p>Technicien en travail social Psychoéducatrice Direction</p> | <p>X X X</p> | | | | | |

* Selon le sondage réalisé auprès des élèves, 3 % d'entre eux nomment avoir vécu une situation de violence ou d'intimidation. Étant donné que le sondage n'a pas été rempli par tous les élèves et que certaines situations n'ont peut-être pas été rapportées, nous avons pris la décision de hausser ce pourcentage à 5 % en nous basant sur les autres indicateurs.



NOS MOYENS DE PRÉVENTION :

Information sur notre code de vie transmise aux élèves par une vidéo explicative des services au début de chaque session. Présence d'un surveillant d'élèves (surveillance stratégique: intérieur et extérieur de l'école). Présence de l'animateur de Motivaction Jeunesse. Club Action Boudreau qui offre des activités parascolaires où se fait l'apprentissage de la vie en société. Évaluation des élèves au cours d'activités sportives sur leur comportement en groupe (entraide, respect, ouverture). Affiches dénonçant toute forme d'intimidation ou de harcèlement. Dîner culturel organisé par le biais de la vie étudiante.

Note* : Compte tenu des mesures sanitaires mises en place dues à la pandémie durant l'année scolaire, nous avons été plus limités dans les moyens de prévention utilisés.

VOICI LES MOYENS QUE NOUS PRENONS POUR TRAVAILLER EN COLLABORATION AVEC LES PARENTS :

Informers les parents de nos actions lorsque des élèves mineurs sont impliqués et en cas d'élèves majeurs, avec l'accord de ces derniers. Informer les parents par la transmission de documentation sur le fonctionnement scolaire et sur la disponibilité des services offerts par l'école. Utilisation de l'outil pédagogique (Mozaik portail) pour colliger les données et en faire part aux parents s'ils le désirent.

De plus, nous avons mis à jour notre protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence dans lequel nous y retrouvons :

- Analyse de la situation de l'école en regard des actes d'intimidation et de violence.
- Définitions des différents concepts en lien avec l'intimidation.
- Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation et de violence.
- Mesures visant à promouvoir la collaboration des parents et des élèves.
- Modalités pour réaliser un signalement ou pour faire une plainte ainsi que des mesures visant à assurer la confidentialité.
- Ensemble des actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté.
- Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime, témoin ou auteur d'un tel acte.
- Sanctions disciplinaires applicables selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.
- Suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte.

Rappelons que le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence.